



Les 22-23 juillet : « OPEN AIR » du FC Dauendorf

Vous trouverez au verso l'arrêté précisant l'ensemble des mesures prises par le maire pour assurer la sécurité des participants et des habitants durant ces deux soirées.

Merci à l'ensemble des habitants de faire preuve d'un peu d'indulgence. Nous sommes conscients qu'il y aura une circulation importante ainsi que du stationnement dans l'ensemble des rues. Nous avons essayé de régler au mieux en mettant la circulation de la rue principale en sens unique sens Uhlwiller vers Pfaffenhoffen, et en interdisant des entrées de village, celle en provenance de Pfaffenhoffen et celle route de Neubourg.

Profitez pour passer une ou deux belles soirées avec des artistes connus en prenant vos billets directement auprès de AUCHAN SCHWEIGHOUSE, au TABAC LE MAGIC HAGUENAU, dans les différents magasins de vente de la BOUCHERIE LUTZ, ainsi qu'à la FROMAGERIE MATHIEU à NEUBOURG.

Travaux de voirie dans les rues du muguet et du cimetière

L'entreprise TP ADAM avait démarré les travaux de voirie le mardi 31 mai. Ce chantier a bien avancé. Les enrobés définitifs sont programmés **début du mois d'août**.

La 2^{ème} tranche de 4 lots du lotissement de Neubourg

Une réunion avec les techniciens du cabinet BEREST, les représentants du service voirie de la CAH et de la CeA a eu lieu **le jeudi 7 juillet**.

Après réalisation des différentes études environnementale et géotechnique, et la constitution d'un dossier de défrichement, nous devrions encore aboutir avant la fin de cette année au dépôt du permis d'aménager, ce qui permettrait aux candidats de déposer des permis de construire courant de l'année prochaine.

Remplacement du compteur d'électricité

Electricité de Strasbourg procédera à compter de septembre à l'installation des nouveaux compteurs communicants **LINKY**. Elle sera réalisée par un technicien de leur prestataire SOLUTIONS 30. Vous serez destinataires d'un courrier explicatif dans les prochaines semaines.

Une mission au Brésil pour de jeunes volontaires en service civique

Un projet de coopération s'élabore entre les communes de Eschbach, Goersdorf-Mitschdorf, Dauendorf-Neubourg, Lobsann, Batzendorf et la ville brésilienne de Botupora. Les collectivités travaillent sur le développement de l'artisanat du fromage et la sensibilisation à l'agroécologie à travers la mobilisation de la jeunesse et de professionnels de nos territoires. Une délégation brésilienne avait été accueillie le 4 avril par la Ferme Kraenner et la Fromagerie Mathieu.

Pour ce projet, nous sommes à la recherche de deux volontaires en service civique âgés de 18 à 25 ans pour une mission de 8 mois à Botupora au Brésil.

Plus d'infos sur le site communal et en mairie.

Evolution de l'offre périscolaire

Le besoin des parents, fortement relayé par la commune, a été entendu par la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Dès la rentrée de septembre 2022, le périscolaire ouvrira le matin à 7h30 et l'offre d'accueil globale augmentera de 10 places. Deux services de repas seront assurés, les enfants seront alternativement pris en charge par un animateur dans une salle de classe inoccupée du bâtiment scolaire. **Cependant l'accueil du matin ne pourra perdurer au-delà du 1^{er} trimestre d'école que si les parents confient effectivement leurs enfants conformément au besoin exprimé. A défaut, l'accueil du matin fermerait définitivement.**

Rappel utile à tous pour ces mois d'été

Nous vous demandons de respecter impérativement les horaires autorisés de tonte de pelouse. Ils sont les suivants dans notre commune :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12 h

Merci également de respecter vos voisins en limitant les nuisances sonores liées aux moteurs de molyettes et voitures, et à l'utilisation d'autres engins de jardinage et bricolage.

A l'agenda

22 et 23 juillet : OPEN AIR

15 août : messe à la Croix Noire suivie d'un repas à emporter (assiette anglaise), organisé par le Conseil de Fabrique

*Le Maire, Claude Bebon
et son équipe*

COMMUNE de
DAUENDORF



ARRETE TEMPORAIRE n°29/2022
portant réglementation de la circulation
dans la commune de Dauendorf

Le Maire de la commune de Dauendorf

VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-2, L 2213-2 et L 2541-1,

Pour assurer la sécurité des participants et des habitants de la commune, lors de la manifestation « OPEN AIR » du Football Club de Dauendorf, le 22 et 23 juillet 2022, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

**Le vendredi 22 juillet 2022 de 16 heures à la fin de la manifestation
(vers 3h00 heures du samedi matin),**

**et le samedi 23 juillet 2022 de 16 heures à la fin de la manifestation
(vers 3h00 heures du dimanche matin).**

Article 1 : La circulation dans la rue Principale se fera en sens unique sens Uhlwiller vers Pfaffenhoffen, et le stationnement uniquement côté gauche direction Pfaffenhoffen. Le stationnement côté droit sera interdit.

Article 2 : Un parking est prévu à l'entrée du village en venant de Uhlwiller. Les participants seront dirigés en priorité vers celui-ci.

Article 3 : L'entrée du village sur la RD 110 en provenance de Pfaffenhoffen ainsi que celle route de Neubourg à partir de la RD 919 seront interdites.

Article 4 : La circulation et le stationnement des voitures seront interdits dans la rue de l'Ecole et la rue de l'Eglise. La circulation dans ces deux rues sera autorisée pour les riverains et véhicules de secours, ainsi que pour les participants VIP afin d'accéder au parking qui leur est réservé impasse de la Chapelle.

Article 5 : Par dérogation à l'article 1^{er}, la rue de l'Ecole et la rue de l'Eglise seront réservées au passage des véhicules de secours (ambulances, pompiers, gendarmerie) qui seraient appelés à accéder à la Maison de Retraite ou à l'espace de la manifestation.

Article 6 : La mise en place de la signalisation appropriée aux entrées du village et à l'intérieur du village est à la charge du football-club de Dauendorf.

Article 7 : Le football-club de Dauendorf et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et adressée :

- à M. le Président du Football-Club de Dauendorf,
- à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau,
- au Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (arretes.sdis@sdis67.com),
- à Mme la Directrice de la Maison du Sacré-Cœur de Dauendorf
- à M. le Chef du Centre Technique du Conseil Départemental de Haguenau

Fait à Dauendorf, le 07 juillet 2022

Le Maire,



Claude BEBON